

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Présidence du Gouvernement

A l'attention de Monsieur Alexandre Roquette

European Cancer Centers (ECC)

Objet : Projet ECC- Tunisie.

Référence : - Votre mail adressé en date du 07 octobre 2014 au ministre au prés du chef du gouvernement chargé du suivi et de la coordination des affaires économiques

-Votre lettre ouverte adressée au chef du Gouvernement .

Tout en tenant à vous exprimer d'emblée notre totale incompréhension et forte indignation pour les propos abusifs que vous avez tenus dans la lettre adressée au chef du Gouvernement, il convient de vous signaler que le refus de votre projet par la Commission Supérieure des Grands Projets est de la pure désinformation.

La décision de refus dont vous faites référence dans votre lettre ouverte concerne exclusivement les propositions soumises à la Commission Supérieure des Grands Projets par le comité interministériel chargé de l'étude de votre projet, dont notamment la proposition de conclusion d'un MOU qui sera suivi par une convention d'investissement entre l'Etat tunisien et the European Cancer Centers -Tunisie.

En effet, la Commission Supérieure des Grands Projets, lors de sa réunion en date du 22 août 2014, a jugé que compte tenu de vos propositions soumises au Comité Interministériel susvisé ainsi que les besoins de votre investissement, la loi n°2001-94 du 7 aout 2001 relative

aux établissements de santé prêtant la totalité de leurs services au profit de non-résidents représente le cadre le plus approprié pour la réalisation de votre projet en Tunisie.

Tout en réfutant l'option « convention d'investissement » proposée par ledit comité interministériel, la décision de la Commission Supérieure ne bloque aucunement la réalisation de votre projet qui cadre parfaitement avec la législation nationale encourageant l'initiative privée dans le secteur de la santé dont notamment la loi n°2001-94 sus mentionnée.

En espérant que cette réponse clarifiera certains de vos questionnements au sujet de la réalisation de votre projet, l'administration tunisienne reste entièrement ouverte et disponible pour vous fournir toute information concernant les procédures ainsi que les démarches à entreprendre pour l'établissement de votre projet en Tunisie.

Veillez agréer Monsieur mes salutations les plus cordiales.

09 OCT 2014

Pour le Chef du Gouvernement
Le Ministre auprès du Chef du Gouvernement
chargé de la coordination et le suivi
des affaires économiques

Nidhal OUERFELLI